Québec

DOCTORAT EN SCIENCES DE L'INTERVENTION PSYCHO-SOCIALE SOUMIS CONJOINTEMENT PAR L'UQ (UQAM) ET PAR L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE.

Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Code: 2301 - 0022

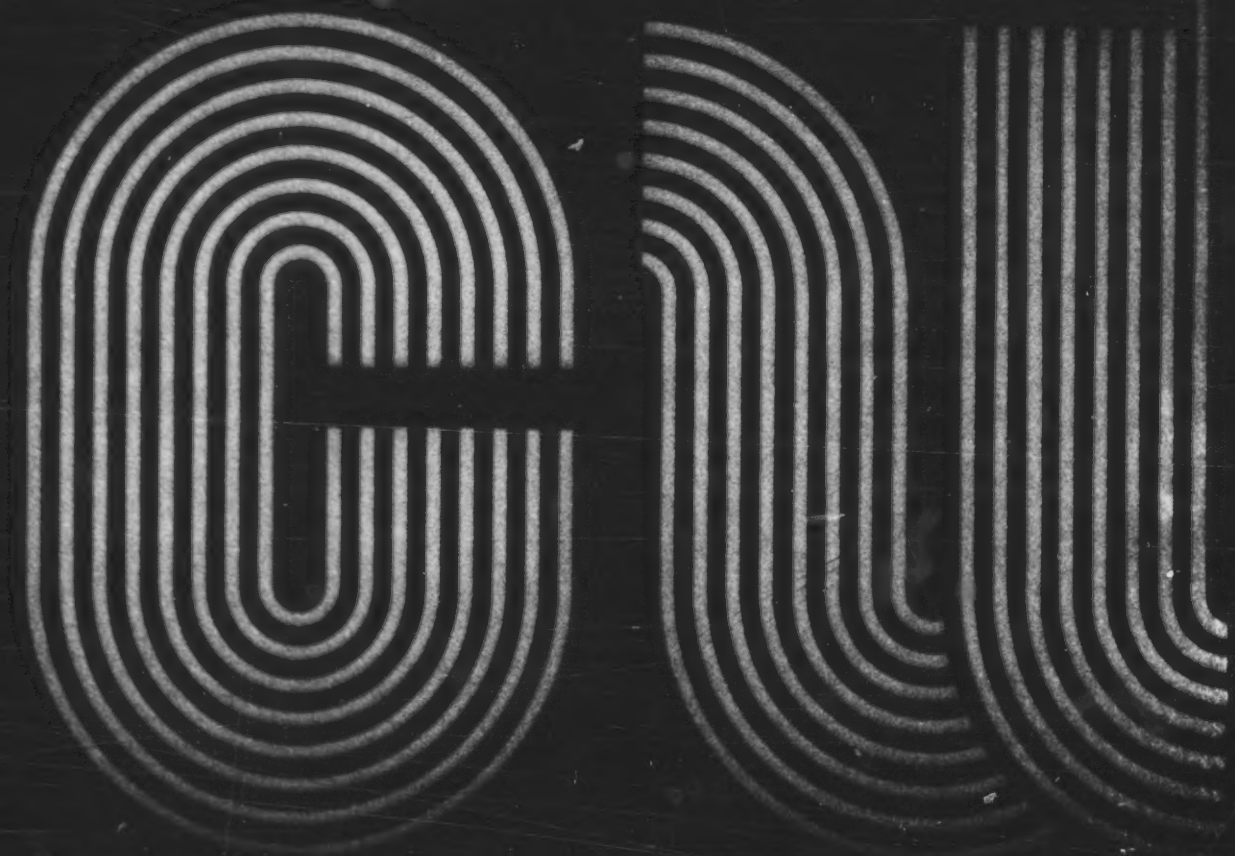

86-03173/

DOCTORAT EN SCIENCES DE L'INTERVENTION PSYCHO-SOCIALE SOUMIS CONJOINTEMENT PAR L'UQ (UQAM) ET PAR L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE.

Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Code: 2301 - 0022

© Gouvernement du Québec 1986

Dépôt légal: premier trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Avis no. 85.13
ISSN - 0709-3985
ISBN - 2-550-12975-X

Table des matières

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME 1

2. ETAT DE LA SITUATION 1

3. EVALUATION 4

   3.1 Evaluation d'opportunité 4
   3.2 Evaluation de qualité 5
   3.3 Conclusion 10

4. RECOMMANDATION 11

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME

Nom du programme:	Doctorat en sciences de l'intervention psycho-sociale
Appellation et abréviation du grade:	Philosophiae Doctor (Ph.D.)
Nom de l'établissement:	Université du Québec (UQAM) et Université de Sherbrooke

2. ÉTAT DE LA SITUATION

Le Département des communications de l'UQAM et le Département de psychologie de l'Université de Sherbrooke oeuvrent depuis une dizaine d'années dans le domaine de la formation d'intervenants psycho-sociaux. Ainsi le Département des communications du premier établissement assume la plus grande partie des enseignements des programmes de certificat (de 1er cycle) en intervention psycho-sociale, de baccalauréat en psychosociologie de la communication et de maîtrise (de recherche) en communication, offerts par son Module de psychosociologie de la communication. De son côté le Département de psychologie du second établissement offre un programme de diplôme (de 2e cycle) et un autre de maîtrise en psychologie des relations humaines.

L'expérience ainsi acquise par ces deux départements au niveau des premier et second cycles, a permis à leurs professeurs d'entreprendre des travaux de recherche sur les rapports entre science et action, entre théorie et pratique. Etant donné les nombreuses convergences existant dans leurs thèmes de recherche, les professeurs de ces deux départements ont déjà eu l'occasion à maintes reprises, et cela depuis longtemps, de travailler en collaboration.

C'est donc tout naturellement que ces deux départements en sont venus à unir leurs efforts pour préparer un projet de doctorat (Ph.D.) en sciences de l'intervention psycho-sociale. Ce programme se proposerait de «Former des praticiens-chercheurs qui feront progresser les sciences de l'intervention psycho-sociale», et plus précisément de permettre à l'«étudiant-chercheur»:

> «de faire émerger les fondements de la rationalité qui le guide dans ses interventions psycho-sociales;
>
> d'expérimenter différentes méthodes d'analyse scientifique de l'intervention psycho-sociale;
>
> de connaître, de comprendre et de faire la critique de divers discours scientifiques sur l'intervention psycho-sociale;
>
> de confronter la rationalité de ses interventions psycho-sociales à celles de diverses disciplines scientifiques;
>
> de systématiser ses connaissances sur l'intervention psycho-sociale dans une synthèse critique de son modèle et des modèles connus, de façon à contribuer à l'avancement et au développement des sciences de l'intervention psycho-sociale.»[1]

Dans l'esprit de ses concepteurs, ce programme de doctorat innoverait à plus d'un titre, en particulier en optant pour un type de formation en science-action et en prenant pour acquis le caractère intégrateur de l'intervention. En effet, il ne s'agirait ni d'un doctorat de type professionnel ni d'un doctorat de type recherche, mais d'un doctorat privilégiant le modèle dit de la science-action qui, selon les termes du dossier de présentation (p. 5), veut «favoriser le développement de véritables praticiens-chercheurs, de praticiens capables de développer la théorie de leur pratique d'intervention.» Par ailleurs, ce programme a été élaboré à partir du postulat qu'il existe, en reprenant ici encore les termes du dossier de présentation (p. 6), «au-delà des diverses approches particulières ou des divers milieux d'intervention, un certain nombre de constantes, de règles fondamentales susceptibles de fonder une véritable démarche de recherche systématique à propos de l'intervention.»

---

1 Dossier de présentation du projet de programme, page 2, Objectifs.

Ce programme s'adresserait en premier lieu «à une clientèle ... d'intervenants québécois dont la pratique professionnelle porte sur l'interaction entre la personne, les systèmes et l'environnement: consultants en relations humaines, intervenants communautaires, animateurs sociaux, agents de changement organisationnel, travailleurs sociaux, formateurs, et autres professionnels qui désirent contribuer au changement en agissant sur les variables psychologiques et sociales.»[1] Ces professionnels de l'intervention psycho-sociale sont évalués à environ 2 000 dans le dossier de présentation. En second lieu, le programme s'adresserait également à un certain nombre d'autres professionnels dans la mesure où, d'après ce qui est expliqué dans le dossier de présentation (p. 12), «le doctorat qui correspond à leur champ de spécialisation est moins relié à la théorie de l'intervention dans ses dimensions psychologiques et sociales.» Cette deuxième catégorie de clientèle est assimilée par les promoteurs du projet «aux intervenants de la santé physique et mentale qui travaillent dans les DSC et les CLSC, aux intervenants écologiques, ingénieurs, biologistes et autres qui doivent utiliser les dynamismes humains et sociaux pour protéger l'environnement, aux gestionnaires et fonctionnaires qui interviennent directement dans les relations humaines, aux architectes et urbanistes qui font de la rénovation dans les quartiers défavorisés, etc.»[2]

Entre autres conditions d'admission à remplir, les candidats du programme devraient se prévaloir de cinq années d'expériences en intervention psycho-sociale, dont trois au cours des cinq années précédant leur inscription. Cette exigence particulière a été ajoutée parce que «Le programme ne s'adresse pas à d'anciens intervenants qui auraient modifié leur plan de carrière et abandonné la pratique professionnelle pour se destiner à l'enseignement ou à la recherche traditionnelle.» et qu'«Il s'adresse (au contraire) à des intervenants qui ont suffisamment d'expérience pour pouvoir contribuer à l'avancement des sciences de l'intervention.»[3]

---

1 Dossier de présentation du projet de programme, p. 12, 4e par., lignes 1 à 8.

2 Ibid, p. 12, 6e par., lignes 1 à 8.

3 Ibid, p. 16, 6e par., lignes 2 à 8.

Enfin il n'existe évidemment dans le réseau universitaire du Québec aucun programme ressemblant au projet conjoint de l'UQAM et de l'Université de Sherbrooke, et il faut savoir que des programmes équivalents sont actuellement très rares aux USA.

3. ÉVALUATION

3.1 Evaluation d'opportunité

Dans leur ensemble, les experts consultés par le Comité des programmes approuvent l'objectif principal du projet - la formation de praticiens-chercheurs qui feront progresser les sciences de l'intervention psycho-sociale -, reconnaissent que l'implantation du nouveau programme viendrait combler un besoin réel et s'avérerait d'autant plus utile qu'aucun programme similaire n'existe à l'heure actuelle au Québec. De plus, ils se réjouissent à l'idée de penser que l'implantation du nouveau programme se traduirait par la reconnaissance officielle d'un, ou plus exactement de deux lieux de recherche privilégiant l'approche de la recherche-action dans ses applications dans le domaine de l'intervention psycho-sociale. Toutefois, lorsque ces experts en viennent à examiner le projet de programme lui-même dans ses diverses composantes, ils deviennent plus critiques, ainsi que cela sera développé en 3.2. Est-ce que ces critiques, ou à tout le moins une partie d'entre elles, s'expliqueraient par le fait que, pour reprendre la formule de l'un d'entre eux, «le moment de sa création est peut-être prématuré»? Cela n'est pas impossible puisque le caractère très novateur du projet est signalé à plusieurs reprises dans son dossier de présentation et a été confirmé sans équivoque par les administrateurs et les professeurs rencontrés par le sous-comité visiteur du Comité des programmes. Quoiqu'il en soit, la majorité des experts auxquels s'est adressé le Comité concluent finalement leur rapport en ne recommandant pas l'implantation du programme soumis à leur appréciation sous forme de projet.

3.2 Evaluation de qualité

Le projet conjoint de nouveau programme, comme il associe une unité constituante de l'Université du Québec et une université indépendante, a dû être soumis successivement aux instances d'évaluation de la qualité des projets de nouveau programme propres à ces deux types d'établissement. Ce projet a donc été évalué, sur le plan de la qualité, par le sous-comité d'évaluation des programmes de la CRÉPUQ, puis par le siège social de l'Université du Québec.

Il a franchi avec succès ces deux étapes d'évaluation, la première ayant débouché sur un avis de qualité favorable du sous-comité d'évaluation des programmes de la CRÉPUQ et la seconde sur une résolution d'adoption du Conseil des études de l'Université du Québec.

Cependant, la qualité du projet a suscité de la part de la majorité des experts consultés par le Comité des programmes plusieurs réserves et critiques, qui ont recoupé en grande partie les nombreuses interrogations dont étaient malgré tout assortis les rapports des experts retenus par la CRÉPUQ.

Ces interrogations, réserves et critiques ont porté sur:

- les assises théoriques du projet, jugées trop fragiles;

- le projet de programme lui-même, en ce qui a trait au contenu peu précisé de ses diverses activités pédagogiques, à l'absence d'un tronc commun proposant quelques cours consacrés à l'épistémologie des sciences de l'intervention psycho-sociale et aux principales méthodes utilisées par elles, et aux modalités insuffisamment planifiées de la période de résidence;

- l'équipe professorale, dont les effectifs composés majoritairement de psychologues devraient avoir par le fait même du mal à respecter l'un des objectifs du projet, à savoir le non-alignement sur le modèle d'un doctorat disciplinaire, ne comprennent qu'un très petit nombre de personnes engagées dans des travaux de recherche abordant le champ de l'intervention psycho-sociale et ne seraient pas assez nombreux pour faire face, à court terme, aux exigences d'encadrement des étudiants compte tenu des prévisions d'admission;

- la clientèle étudiante, dont les milieux de provenance auraient été beaucoup trop largement étendus et dont la qualité ne serait pas garantie par des conditions d'admission trop accomodantes;

- le fonctionnement conjoint, insuffisamment défini dans ses modalités pratiques.

Il est vrai que le document d'appoint (au dossier de présentation du projet de programme) préparé par les deux établissements concernés à la demande de la CRÉPUQ[1] et les éléments d'information supplémentaires obtenus par le sous-comité visiteur du Comité des programmes ont apporté des réponses satisfaisantes aux questions des experts concernant le déroulement de la période de résidence et les conditions d'admission.

Ainsi la période de résidence ne pourra pas consister en une période ininterrompue car la plupart des étudiants s'inscriraient à temps partiel. Cette période de résidence serait donc fractionnée en trois sous-périodes de quatre à six mois chacune, qui interviendraient à trois étapes du cheminement de l'étudiant: lors du séminaire de base (1re session),

---

(1) Sur les quatre experts consultés par le Sous-comité d'évaluation des programmes de la CRÉPUQ, l'un a conclu son rapport en recommandant le refus du programme et les trois autres en recommandant son acceptation mais sous réserve que soient remplies un certain nombre de conditions. Ledit sous-comité, jugeant que c'était «un manque de précisions (du dossier de présentation), sous divers aspects» qui avait conduit les experts à adopter ces positions et ayant noté l'unanimité de ces experts «à reconnaître, dans son intention, l'intérêt de mettre en place un tel projet de programme», convint de suspendre son jugement et de demander aux deux universités concernées «des informations additionnelles qui devraient apporter réponse aux interrogations soulevées par les experts.»

lors de la préparation du projet de thèse (4e session) et lors de la rédaction de la thèse (5e et 6e sessions). En ce qui concerne les conditions d'admission, en spécifiant que la candidature des étudiants titulaires du grade de bachelier (ou l'équivalent) et possédant les connaissances requises et une formation appropriée pourrait être retenue, elles ne font que se conformer aux règlements en usage à l'Université de Sherbrooke et à l'Université du Québec et appliqués dans le cas de tous leurs programmes de doctorat. e n'est qu'à titre exceptionnel et après examen minutieux de leur dossier, que pourraient être admis des candidats dont le plus haut diplôme universitaire ne serait que le baccalauréat.

Par ailleurs, le document d'appoint mentionné ci-dessus ainsi que les éléments d'information additionnels recueillis par le sous-comité visiteur du Comité des programmes ont répondu partiellement aux réserves des experts sur les fondements théoriques du projet, à leurs interrogations sur le contenu des diverses activités pédagogiques, à leurs critiques à propos de la prédominance d'un type de formation disciplinaire chez les professeurs et à leurs questions sur les modalités pratiques du fonctionnement conjoint du nouveau programme.

En effet le document d'appoint donne un aperçu rapide des deux grands types de théorie en usage dans le domaine de l'intervention psychosociale en expliquant que les deux sont utilisés simultanément par les professeurs et sont déjà connus en grande partie par les étudiants. De plus il y est indiqué que, durant les premières années de vie du nouveau programme, le contenu de ses activités pédagogiques coïnciderait avec les compétences particulières des 4 professeurs responsables du programme, et cette affirmation y est complétée par la description des aires de spécialisation de ces 4 professeurs. Par ailleurs, le sous-comité visiteur a pu apprendre que si l'équipe professorale avait été composée à partir de professeurs des deux départements directement impliqués dans la conception du projet, il était dans l'intention des responsables du programme, une fois celui-ci implanté, d'enrichir l'équipe en y intégrant les professeurs

provenant d'autres départements et s'intéressant eux aussi aux questions de l'intervention psycho-sociale. Enfin le sous-comité visiteur a pu vérifier que, selon ce qui est écrit dans le document d'appoint, les principales activités pédagogiques se tiendraient alternativement à Sherbrooke et à Montréal, qu'il en résulterait donc une certain nombre de déplacements pour les professeurs et les étudiants, et que ceux-ci devraient prévoir, pendant leur période de scolarité, deux ou trois voyages par mois vers l'autre ville.

En revanche, même si le document d'appoint dresse la liste d'un certain nombre de cours de 2e et 3e cycles (offerts par les deux établissements concernés) qui pourraient servir à l'occasion et au besoin de cours d'appoint ou de propédeutique, le sous-comité visiteur a pu constater que les professeurs à l'origine du projet semblaient peu favorables à l'éventualité d'un tronc commun au sens traditionnel du terme. De fait, dans l'esprit des concepteurs du projet, c'est durant le «séminaire de base», qui constitue la première activité du nouveau programme,[1] que les étudiants élaboreront, sous la conduite de leurs professeurs, la matière première du programme en dégageant, à partir de leurs expériences professionnelles personnelles, l'écart existant entre les méthodes traditionnelles d'intervention psycho-sociale propres à chaque profession et les résultats qu'elles permettent d'obtenir. Selon le Conseil des universités, si utile que soit ce «séminaire de base», il serait cependant insuffisant pour inculquer à des étudiants dont les domaines de spécialisation professionnelle seraient théoriquement très variés, des notions de base sur l'épistémologie des sciences de l'intervention psycho-sociale.

---

(1) Voici les différentes activité que comporterait le programme:

- séminaire de base (3 cr.);
- atelier de recherche (3 cr.);
- séminaire sur la problématique interdisciplinaire de l'intervention psycho-sociale (3 cr.);
- examen général (18 cr.);
- séminaire de thèse (21 cr.);
- réalisation du projet de thèse et acceptation de la thèse (42 cr.).

En outre, aucun argument invoqué dans le document d'appoint ou durant la visite d'évaluation n'a réussi à convaincre le Conseil des universités du caractère réaliste de la partie du dossier de présentation consacrée à l'énumération de tous les professionnels susceptibles d'être intéressés par le nouveau programme. Qui plus est, le fait que la moitié des six étudiants susceptibles de s'inscrire au nouveau programme - au demeurant excellents candidats - qu'a pu rencontrer le sous-comité visiteur, étaient psychologues de formation, s'il laisse entrevoir qu'en pratique seule une catégorie restreinte de professionnels pourrait être attirée par le nouveau programme, par contre semble indiquer que la psychologie, déjà sur-représentée au niveau professoral, risquerait de l'être également à celui des étudiants.

Enfin, le sous-comité visiteur a pu apprendre que dans l'éventualité de l'implantation du nouveau programme, les deux établissements concernés puiseraient à même leurs ressources financières pour ouvrir deux nouveaux postes de professeur qui seraient alloués au programme. Par contre, d'une part il a appris qu'un seul des 6 professeurs composant la 3e catégorie de professeurs, identifiés dans le dossier de présentation comme susceptibles de diriger des projets de recherche une fois leurs propres études de doctorat terminées «d'ici deux ou trois ans» pour reprendre les termes du dossier préparé en 1983, avait achevé ses études doctorales. D'autre part, l'étude du document d'appoint lui a permis de se rendre compte que sur les 10 professeurs composant la 1re catégorie de professeurs identifiée dans le dossier de présentation - les professeurs qualifiés pour encadrer les étudiants dans la production de leur thèse de doctorat -, 4 seulement constituaient les principaux promoteurs du programme et assureraient le gros de l'encadrement.(1) Autrement dit, cette dernière information est venue donner encore plus de poids aux arguments des experts qui mettaient en doute, sans avoir pris connaissance de cet élément d'information puisque n'ayant pas eu à leur disposition le document d'appoint, les capacités d'encadrement de l'équipe professorale, compte tenu du contingent de nouveaux admis, fixé à 10 étudiants par année dans le dossier.

(1) La 2e catégorie de professeurs distinguée dans le dossier de présentation regroupe les 6 enseignants qui pourront agir comme personnes-ressources dans les équipes de recherche et les activités pédagogiques.

3.3 Conclusion

Le Conseil des universités reconnaît, à la suite des experts, la trop grande rareté au Québec des praticiens-chercheurs en intervention psycho-sociale, l'importance des services qu'ils pourraient rendre à la société et l'opportunité de promouvoir la recherche universitaire dans le domaine en cause. Cependant, il n'est pas convaincu, étant donné l'état actuel d'avancement du domaine, que la formation de ce genre d'intervenants et le développement de ce type de recherche doivent s'effectuer dans le cadre d'un programme de doctorat spécifique plutôt que dans celui des programmes actuellement proposés aux cycles supérieurs, dans les différentes sciences sociales. L'Étude sectorielle en Sciences sociales sera sans doute amenée à se pencher sur cette question.

De plus, le Conseil estime que même si l'opportunité de l'implantation du nouveau programme conjoint de doctorat en sciences de l'intervention psycho-sociale envisagé par l'Université du Québec et l'Université de Sherbrooke avait été évidente, les trop nombreuses faiblesses contenues dans le dossier de présentation correspondant auraient rendu impossible l'ouverture de ce programme, du moins sous sa forme actuelle. D'ailleurs, le Conseil se demande si certaines de ces faiblesses - telles la fragilité des assises théoriques, l'imprécision du contenu des diverses activités pédagogiques et la trop grande diversité des clientèles visées -, ne résulteraient pas du caractère encore insuffisamment défini du domaine de l'intervention psycho-sociale.

Dans ces conditions le Conseil ne peut donc pas recommander l'implantation du nouveau programme.

4. RECOMMANDATION

ATTENDU la soumission par l'Université du Québec (UQAM) et par l'Université de Sherbrooke d'un projet de programme conjoint de doctorat (Ph.D.) en sciences de l'intervention psycho-sociale;

NONOBSTANT la reconnaissance par la majorité des experts de l'opportunité du développement du domaine de l'intervention psycho-sociale au Québec;

CONSIDÉRANT le caractère prématuré du projet compte tenu de l'état d'avancement du domaine en cause au Québec;

CONSIDÉRANT le manque de clarté et le caractère incomplet des parties du dossier de présentation et, dans une moindre mesure, du document d'appoint, consacrées à l'exposé des assises théoriques du projet;

CONSIDÉRANT la grande diversité des clientèles visées par le projet de programme, jugée trop ambitieuse par plusieurs experts et difficilement compatible avec, notamment, le caractère relativement réduit des domaines de spécialisation des membres de l'équipe professorale;

CONSIDÉRANT les incertitudes qui subsistent encore quant au contenu exact des activités pédagogiques prévues dans le projet de programme;

CONSIDÉRANT l'absence d'un tronc commun, dans la structure du programme, pourtant nécessaire pour permettre à des étudiants provenant de diverses sphères d'activités professionnelles d'acquérir des notions de base sur les théories et méthodes propres aux sciences de l'intervention psycho-sociale;

CONSIDÉRANT le fait que la disponibilité de l'équipe professorale risquerait de s'avérer insuffisante à court terme, compte tenu des effectifs réduits du corps professoral de base (4 professeurs) et du nombre de nouveaux étudiants dont l'admission est prévue chaque année (10 nouveaux étudiants/an);

CONSIDÉRANT les inquiétudes suscitées par la lenteur avec laquelle la plupart des professeurs de la troisième catégorie de professeurs identifiée dans le dossier de présentation - il s'agit du corps professoral appelé à épauler les professeurs déjà aptes à agir comme directeurs de thèse -, terminent leurs études de 3e cycle;

le Conseil des universités recommande au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la science:

(de ne pas autoriser l'implantation du programme
(conjoint de doctorat en sciences de l'intervention
(psycho-sociale envisagé par l'Université du Québec
(et l'Université de Sherbrooke.

Cette recommandation a été adoptée par le Conseil des universités, lors de sa 171e séance tenue le 21 février 1986.